



Fin cdi temps partiel

Par flore

Bonjour

je pense faire une démission de mon CDI à temps partiel

je ne pense pas demander une rupture conventionnelle car je n'ai pas fait les 910h de travail en 6 mois pour les droits au chômage

Par contre que devra me payer mon patron lors de mon solde de tout compte?

Quels papiers dois-je récupérer?

Combien de temps après le jour que j'arrête de travailler

merci pour votre aide

Par kang74

Bonjour

La durée de votre préavis dépend de votre contrat de travail ou de votre convention collective .

A la fin de votre contrat s'établit le solde de tout compte, et s'il vous reste des congés non pris, l'employeur vous devra une indemnité de congés payés .

Par flore

bonjour

si je relis mon contrat de travail

- démission

15 jours de préavis si moins de 6 mois dans l'entreprise

1 mois si plus de 6 mois

- accord de participation

- accord d'intéressement

- plan épargne entreprise

- congés annuels

- heures réparties apparemment à l'année même si j'ai un contrat de 10h semaine / si j'ai des heures encore non payées comme cela se passe-t-il?

si je quitte l'entreprise j'aurai tout juste un peu de plus de 6 mois

que dois-je avoir en main lorsque je quitte cette société

quelle lettre dois-je faire? y a-t-il un modèle?

merci

Par kang74

Donc vous avez 1 mois de préavis à respecter .

[url=<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/Demission>]

url]

A envoyer en recommandé .

Pour les papiers:

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31896]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31896

[/url]

Par flore

merci beaucoup